

















## Information publique



## Réalisation de travaux de restauration de végétation de marais

Depuis 2015, les commune du plateau des Bornes se sont lancées dans un projet de territoire visant à :

- 1. Préserver les espaces naturels remarquables
- 2. Maintenir les paysages et de la nature « ordinaire »
- 3. Valoriser le patrimoine naturel et culturel

Dans le cadre du premier point, des actions sont prévues cet été sur certains marais. Les travaux (broyage et bucheronnage principalement) consistent à ré-ouvrir, ou maintenir, d'anciennes prairies humides intéressantes pour la faune et la flore. Les interventions auront lieu entre mi-août et mi-octobre, sur les parcelles dont les propriétaires ont donné leur accord. La période précise de réalisation dépendra de la météo.

Les marais concernés par ces travaux sont :

- Le marais de la Combe du Feu (Arbusigny)
- Le marais du Chênet (Arbusigny)
- Le marais du Beulet (Pers-Jussy)
- Le marais de Fusil (Pers-Jussy)
- Le marais de Dralet (Evires)
- Le marais de La Croix (Menthonnex-en-Bornes)
- Le marais de Mouille Gonin (Menthonnex-en-Bornes)
- Le marais de Mouille d'Arve (Menthonnex-en-Bornes)
- Le marais de Chevalier (Arbusigny)
- Le marais de Chez Paccard (Arbusigny)
- Le marais de Marjolin (Pers-Jussy)

Avec le soutien technique de :





2017

Renseignements:

04 50 66 47 51 - thomas.martin@asters.asso.fr

Avec le soutien financier de :



